

Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Guingamp

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ



« Sans nul doute, la préservation de l'environnement est le principal enjeu pour le développement futur de nos territoires. Sachons prendre la mesure de nos responsabilités. Elles sont lourdes. Ensemble, nous saurons les assumer pour ne pas hypothéquer notre avenir. »

Yvon LE MOIGNE, Président du Pays de Guingamp

QUELLE SITUATION ET QUELS ENJEUX ?

Une grande diversité de milieux ordinaires et remarquables (zones humides, haies, prairies permanentes, etc.), abritant de nombreuses espèces animales et végétales

Des habitats naturels du territoire menacés par le mitage de l'urbanisation et les obstacles (infrastructures...)

Un **rôle primordial de l'eau** pour la circulation des espèces : vallées, cours d'eau et zones humides

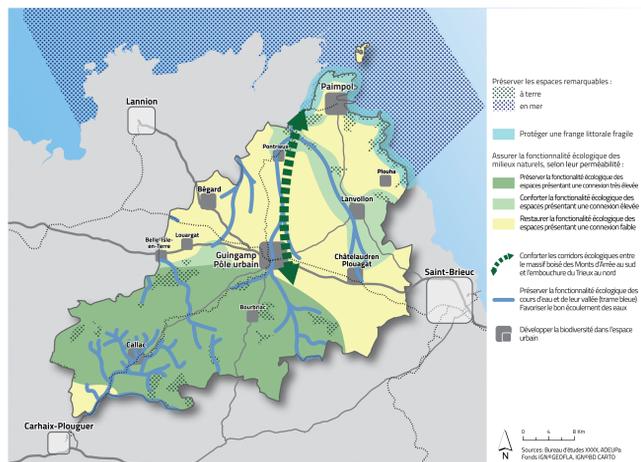
Un **bocage aux multiples fonctions écologiques** : connexion, lutte contre l'érosion, filtration...



Plouagat/Bourbriac (ADEUPa, 2019)

QUELS CHOIX POLITIQUES PORTÉS PAR NOS ÉLUS ?

L'armature verte et bleue



Préserver et valoriser l'ensemble des éléments de la trame verte et bleue : bocage, zones humides, landes et tourbières, boisements, cours d'eau, espace littoral, estran, nature en ville...

Conserver ou restaurer les **continuités écologiques** (vallées, bocage, zones humides...)

Protéger les **réservoirs de biodiversité** et leur **fonctionnalité**

Développer l'urbanisation de la manière la moins impactante possible, sur la base de la **démarche ERC** (éviter-réduire-compenser)

QUELLES RÈGLES COMMUNES POUR LE TERRITOIRE ?

- Identifier et préserver les espaces importants pour la biodiversité (bocage, zones humides, landes et tourbières, boisements, cours d'eau, espace littoral, estran, nature en ville...)
- Relier entre eux ces espaces (plantation bocagère, restauration des milieux naturels)
- Réduire la vulnérabilité des habitats naturels pour faciliter la survie de la faune et de la flore.
- Prolonger les continuités naturelles jusqu'au cœur des espaces urbanisés



SAGE Argoat Tregor
Goëlo, 2016

Travaux de restauration de cours d'eau au Moulin de Guezennec

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site internet www.paysdeguingamp.com ou par téléphone au 02 96 40 05 05



Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Guingamp

RESSOURCES, ÉNERGIE, RISQUES



« Dans la lutte contre le changement climatique, la responsabilité des collectivités locales est engagée aux côtés de l'État et doit se concrétiser au travers de leviers d'actions efficaces. Ne nous voilons pas la face, le premier levier d'actions est dans nos têtes et sera avant tout une évolution profonde de nos comportements. »

Yvon LE MOIGNE, Président du Pays de Guingamp

QUELLE SITUATION ET QUELS ENJEUX ?

Une **ressource en eau tendue** sur le plan quantitatif et qualitatif

Une **augmentation des consommations d'énergie** et une production faible

Un potentiel de développement des énergies renouvelables important (biomasse, solaire, éolien...)

Une **vulnérabilité du territoire aux aléas climatiques** :

- une fragilité du littoral (érosion, submersion...)
- l'émergence de risques accrus (inondations, sécheresses...)
- un rythme soutenu d'**artificialisation** et d'**imperméabilisation des sols**



SAGE Argoat Tregor
Goëlo, 2018

QUELS CHOIX POLITIQUES PORTÉS PAR NOS ÉLUS ?



Géoarchi, 2014

Assurer durablement l'approvisionnement en eau, en limitant la vulnérabilité aux pollutions ou à un prélèvement trop important

Poursuivre le travail de **reconquête de la bonne qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques**

Réduire les consommations locales d'énergie et **augmenter la production d'énergie renouvelable**

Limiter l'exposition des populations aux différents risques et nuisances

Réduire la vulnérabilité du territoire en aménageant le territoire de façon sobre

QUELLES RÈGLES COMMUNES POUR LE TERRITOIRE ?

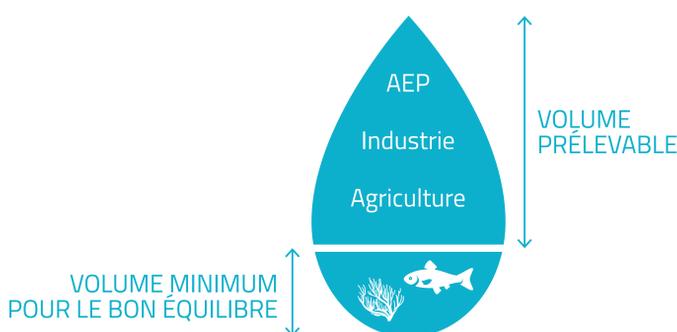
En amont des projets, garantir l'adéquation entre le développement de l'urbanisation et :

- les ressources **en eau disponibles**,
- la capacité des réseaux et des stations d'épuration,
- l'acceptabilité des milieux récepteurs.

Favoriser la production locale d'énergie et les réductions de consommation

Maîtriser **l'urbanisation dans les zones exposées aux risques** (crues, submersion marine...)

Assurer la gestion des eaux pluviales et limiter l'imperméabilisation des sols



AEP : Alimentation en Eau Potable

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site internet www.paysdeguingamp.com ou par téléphone au 02 96 40 05 05

